



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



ATTENTION :

CE TRIAL SE DEROULERA CONFORMEMENT AU CODE DU SPORT (article R331-23)

AUCUNE LICENCE NE SERA NECESSAIRE

EN CONSEQUENCE ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L321.4 DU CODE DU SPORT, LE PROVENCE TRIAL CLASSIC VOUS INFORME DE L'INTERET DE SOUSCRIRE A UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT EN COMPETITION.

VOUS DEVEZ FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL STIPULANT : « AUCUNE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU TRIAL EN COMPETITION ». LES PILOTES DETENTEUR D'UNE LICENCE SPORTIVE EN COURS DE VALIDITE SERONT DISPENSES DE PRESENTER UN CERTIFICAT MEDICAL PUISQUE LA DELIVRANCE DE LA LICENCE EST SUBORDONNEE A CETTE CONDITION.

TOUT PILOTE DEVRA FOURNIR L'ASSURANCE DE SON VEHICULE.



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



1. Organisation

Le Moto Club Provence Trial Classic organise le samedi 25 Février et le dimanche 26 février 2017 au Domaine de Château Lastours sur la commune de Portel les Corbières (11) une épreuve de trial à l'ancienne individuel internationale dénommée «LASTOURS TRIAL CLASSIC». Cette manifestation fait partie d'un Challenge Sud Europe (France, Espagne, Italie) de Trial Vintage.

Cette épreuve se disputera conformément au code du sport (article R331-23), au présent règlement particulier et aux Règles Techniques de Sécurité (RTS) édictées par la Fédération Française de Motocyclisme. Pour votre information, l'épreuve ne vous couvrira qu'en responsabilité civile mais en aucun cas en garantie individuelle corporelle. Les garanties associées à une licence ne seront pas opérantes.

2. Comité d'organisation

L'organisation est assurée par le Moto Club « Provence Trial Classic ».

3. Officiels

Directeur de course : André RUIZ

Directeur adjoint : Thierry Aubert

Organisateur Technique : Richard KASPARIAN

Responsable Commissaire technique : Patrick AUFOUR

4. Participants

Le «**LASTOURS TRIAL CLASSIC**» est ouvert à tous les pilotes dont l'engagement sera retenu par l'organisation.

Le montant des inscriptions est fixé à 85 €. Le nombre de machines admises est fixé à 250 maximum.

5. Demandes d'engagement

Ouverture des engagements : 15 décembre 2016. Les engagements ne se font que par l'intermédiaire du site internet

www.lastours-trial-classic.com en suivant les instructions. Clôture des engagements : 20 février 2017 à 20h. Pour être pris en considération, les droits de participation devront parvenir dans le délai prescrit par chèque à l'ordre de : **PROVENCE TRIAL CLASSIC** à l'adresse suivante :



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



Pascale DUCOURNEAU 320 CHEMIN DE ST VALERE - 11120 ST NAZAIRE D AUDE (lastours.pascale@orange.fr)

Une confirmation de l'engagement sera notifiée aux concurrents et accessible sur le site Internet www.lastours-trial-classic.com

Les demandes d'engagement des pilotes se font obligatoirement via le site www.lastours-trial-classic.com et elles seront versées sur une liste d'attente. Pour valider le dossier d'engagement, la demande doit remplir les conditions suivantes :

Envoi de l'ensemble des pièces suivantes à savoir :

- attestation assurance de la moto utilisée,
- certificat médical de moins de 1 an indiquant aucune contre-indication à la pratique du trial en compétition (Le certificat médical peut être remplacé par la copie d'une licence sportive (FFM ou Ufolep) 2016/2017 en cours de validité et si la date du certificat médical indiquée sur la licence a moins d'un an).
- le règlement par chèque sauf pour les pilotes étrangers qui pourront payer sur place au LTC et les documents réclamés.

6. Annulation de l'épreuve

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

7. Annulations d'engagement

Toute annulation d'engagement devra être signalée par écrit au secrétariat de l'organisation avant le 20 février 2017 (votre chèque ne sera pas encaissé mais détruit)



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



8. Catégories

Sont acceptés : tous types de motocyclettes solos « anciennes » répondant aux normes de sécurité imposées par les règlements techniques de la Fédération délégataire. Une moto est considérée comme ancienne si elle possède des doubles amortisseurs, un refroidissement à air et des freins à tambours avant et arrière (Une moto transformée en « moto ancienne » ne sera pas acceptée, exemple, adjonction de 2 amortisseurs à une moto mono-amortisseur etc...).

Catégories admises :

- Pré 65 -Moto construites avant 1965 -modèle Bultaco T10 inclus.
- Pré 80 -Moto ne faisant pas partie de la catégorie précédente et construite jusqu'en 1980
- Post 80 -Moto ne faisant pas partie de la catégorie précédente et construite à partir de 1980 et répondant à la définition de moto ancienne.

Niveau de difficulté des Zones

A) National - B) régional C) Promotion

Pour le tracé National, des passages supplémentaires plus techniques, formalisés par des flèches différentes pour le « National Plus ». Ces passages sont obligatoires et occasionnent un classement spécifique.

Les concurrents choisiront sur leur bulletin d'engagement entre 3 tracés :

Le Rouge - Hight, Le Bleu : Médium, Le Jaune – Light

9. Pointage - Classements - Récompenses

Le pointage est celui en vigueur dans les années 1980 à savoir : Aucun pied 0 point - 1 pied ou un appui extérieur 1 point - 2 pieds 2 points - 3 pieds et plus 3 points - Échec 5 points



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



Un échec = arrêt de progression, calage avec un pied au sol, chute, erreur dans le tracé de la zone, emprunter une porte d'une autre couleur, sortie des délimitations de la zone, refus, si le guidon touche le sol, si les 2 pieds du pilote sont du même côté de la moto ou derrière l'axe de roue arrière.

Les déplacements latéraux avant qui ne sont pas dans le mouvement, ou arrière dans le mouvement ou non, sont pénalisés, ils seront sanctionnés par un « 1 » à chaque déplacement. Le déplacement intentionnel de la roue arrière même dans le mouvement est pénalisé par 5 points.

Les cinq premières équipes et leurs pilotes des catégories seront récompensés.

10. Accueil administratif

L'accueil administratif se fera à au domaine de Château Lastours (11) à partir du vendredi 24 février de 16 heures à 19 heures, et le samedi de 8h à 9h. Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrents sur présentation des pièces réglementaires :

- confirmation d'engagement,
- Original du certificat médical datant de moins de 1 an mentionnant : « aucune contre-indication à la pratique de la moto de trial en compétition » ou une Licence sportive moto en cours de validité,
- attestation d'assurance,

11. Contrôle technique

Il se déroulera le vendredi 24 octobre de 16 heures à 19 heures au domaine de Château Lastours (30) sur un emplacement dédié.

Présentation des machines, la carte grise conforme et assurance peuvent vous être demandées.

Contrôle sono métrique : suivant la méthode dite à « Angle 45° »

Contrôle du casque du pilote : Norme E22-05 obligatoire.

Chaque concurrent devra présenter sa moto au contrôleur technique qui effectuera le contrôle. Les motos qui auront satisfait au contrôle technique seront marquées, le dossard numéroté délivré au pilote.



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



12. Zones

L'épreuve comprendra au total au maximum 14 zones totalement banderolées et identifiées. L'organisateur se réserve le droit de substituer le dimanche une ou deux zones.

13. Liaisons

Le parcours de liaison sera constitué d'une boucle de 35 km découpée en 2 sous boucles à parcourir 2 fois le samedi et le dimanche.

14. Déroulement de l'épreuve

Le premier départ sera effectué le Samedi 25 Février à 9 h 30 et à 9h le dimanche.

Le parcours est divisé en 2 boucles, Les pilotes seront répartis sur les deux boucles au choix de l'organisateur. Les pilotes partiront à l'heure qui leur sera indiquée par avance et ils récupéreront leur carton de pointage au pôle départ et ils devront être restitués au « Garage AMV ».

Le départ du dimanche s'effectuera avec les mêmes modalités du samedi.

15. Code de la route

Sans objet – La manifestation se déroulant sur des voies non ouvertes à la circulation publique.

16. Protection de l'environnement

Les emplacements dans le parc coureurs destinés au ravitaillement et à l'entretien des motos devront être dotés de tapis environnementaux. L'organisateur met à disposition des participants un point ravitaillement et mécanique pourvu de tapis.



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



17. Sécurité

En application du canevas de sécurité en vigueur dans l'Aude, le Provence Trial Classic indique que sa manifestation sera couverte par le Service Départemental d'Incendie et de Secours composé d'un VLHR et 2 pompiers (voir attestation). Ces intervenants seront postés les 2 jours au PC Course/départ..

Un véhicule léger type 4x4 sera à disposition pour faciliter une intervention rapide.

Tout concurrent trouvant un blessé sur le circuit devra le signaler aux membres de l'organisation ou à la zone suivante. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

18. Hors course et abandon

La direction de course se réserve le droit de mettre hors course un pilote montrant un comportement anti-sportif ou un pilote en difficulté physique.

Sera mis hors course immédiatement tout concurrent :

- qui quittera volontairement le parcours fléché sans la permission de l'organisateur
- qui changera de pilote ou de machine dans les zones
- qui ne portera plus de marquage (CT)
- qui ne portera pas de dossard
- qui a une machine non conforme au contrôle technique

Pour d'évidentes raisons de sécurité, chaque pilote qui abandonne doit impérativement prévenir le PC course. En cas de manquement à cette règle, le pilote s'expose à une interdiction de participation à l'avenir. De même, un pilote en difficulté physique ne devra en aucun cas quitter le parcours sans avoir prévenu.



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



19. Réclamations

Les concurrents désirant poser une réclamation pourront le faire au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ces délais, aucune réclamation ne pourra être retenue. La caution de réclamation est fixée à 80 euros (conformément au code sportif) à l'ordre du Provence Trial Classic, remboursable si la réclamation est reconnue fondée. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

20. Remise des prix

Elle aura lieu le dimanche 26 février à 17 h 30 au chai du domaine. Les pilotes qui n'y assisteront pas perdront le bénéfice de leurs coupes et de leur récompense.

21. Assurance

Le contrat d'assurance VTM conforme à la législation en vigueur est pris auprès d'un courtier.

22. Conditions générales

Par leur engagement, les concurrents sont tenus d'observer les prescriptions du présent règlement particulier, des RTS de la FFM et les articles du code sportif. Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité, à ses risques et périls. Les concurrents renoncent à toute demande de dédommagement de la part de l'organisation ou de ses officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après la compétition.



Lastours Trial Classic

Samedi 25 et dimanche 26 février 2017

Règlement particulier (version Novembre 2016)



23. Modifications

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées au plus tard lors du contrôle administratif.

ANNEXES

- liste d'officiels